

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN143

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

à l'alinéa 463 les mots « et permettra d'engager le renouvellement des deux composantes tout en garantissant la tenue de la posture permanente de dissuasion » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dissuasion nucléaire repose sur l'existence de deux composantes. Toutefois des débats existent parmi les spécialistes quant à la pertinence de disposer de ces deux composantes.

Le rôle de la composante aéroportée est notamment régulièrement remis en question.

En outre, si la tenue de la posture permanente de dissuasion implique des investissements constants, il n'y a pas de consensus pour dire que des dépenses de modernisation et de renouvellement doivent être engagées urgemment pour toutes les composantes. Cet amendement vise donc à différer les dépenses non-nécessaires à la tenue de la posture permanente de défense afin qu'un véritable débat puisse avoir lieu.